



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 5 JUIN.

Une grande réunion protestante a eu lieu à Exeter Hall, à Londres, dans le but d'adresser une pétition aux deux chambres, pour demander l'exclusion des catholiques du parlement. C'est là, sans doute, un événement étrange, après l'émancipation des catholiques. Le capitaine Gordon y a prononcé un long discours pour prouver que la Grande Bretagne ne peut pas être administrée par des principes protestants, si l'on permet que les catholiques prennent part à la législation. Le docteur Halloway a prétendu que les catholiques ont violé le serment qu'ils ont fait à l'acte d'émancipation. Il est évident, a-t-il dit, qu'en Angleterre, toutes les questions de politique intérieure, du droit public, mais non du droit international, sont dominées par des intérêts religieux, et cela au XIX<sup>e</sup> siècle ! Que veut-on faire de la liberté des cultes en Angleterre.

— Jeudi, a eu lieu l'ouverture du chemin de fer entre Birmingham et Liverpool.

— Il paraît que la mesure qu'a pris la banque de ne plus aider les commerçants américains, n'aura pas les suites funestes qu'on en attendait. Les maisons embarrassées seront secourues par leurs amis. Le commerce a pris quelque activité à Liverpool.

— Le gouvernement espagnol vient d'imposer les houilles anglaises d'un droit de 14 schellings par tonneau.

— Grâce à la crise financière, le prix du coton est si bas, à Liverpool, qu'une forte portion de cette denrée, de provenance des Indes Orientales, y a été vendue pour être exportée à Canton. Ainsi la Chine trouve du coton en Angleterre, qui lui coûte moins que si elle le tirait directement des Indes.

— Il a paru, depuis quelque temps, une quantité considérable de harengs sur les côtes d'Angleterre. Il y a déjà une forte baisse dans les prix.

— On ne sera pas fâché de connaître le nombre d'émigrants arrivés au Canada et aux États-Unis pendant les huit dernières années.

Il en a débarqué :	QUEBEC	NEW YORK
En 1829	13,355	15,064
1830	24,391	30,224
1831	49,250	31,739
1832	51,422	48,589
1833	22,062	41,702
1834	30,217	48,110
1835	11,580	35,303
1836	27,513	60,541

### FRANCE. — PARIS, LE 6 JUIN.

Le roi et toute la famille royale partiront vendredi soir ou samedi matin pour Versailles. Le dimanche il y aura dans cette ville une revue des gardes nationales du département de Seine et Oise, et des garnisons de St. Cloud, Courbevoie et Versailles.

### FEUILLETON.

#### TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

#### SALA DE LOS ALCALDES DEL CRIMEN.

Audience royale de Séville.

#### LE SOLANO.

Lorsqu'un nuage au ciel ne nous protège contre les ardeurs d'un soleil dévorant, qui n'a vu dans nos plaines de l'Andalousie des exhalaisons arides et brûlantes ondoler près du sol ? Qui n'a vu la poussière voler rapidement sur la campagne ? Les arbrisseaux, les herbes courber, sous une influence funeste, leurs têtes desséchées ? Le vent terrible du désert d'Afrique, en traversant la mer, ne s'est pas rafraîchi ; l'air qu'on respire ressemble à la vapeur d'une fournaise ; on éprouve un malaise général ; la nature tout entière souffre lorsque le solano vient à régner ; ce n'est pas le corps seulement qui reçoit cette impression douloureuse, la raison elle-même en est vivement affectée. Si quelque crime atroce a été commis sans intérêt, si quelque acte d'une passion frénétique est venu effrayer nos cités, soyez en certain, il a été commis pendant que le solano soufflait. Tant qu'il règne, on doit s'attendre aux excès de tout genre, aux crimes de toute nature.

On se plaint beaucoup cette année de l'inclémence de la saison ; le vent jusqu'à ce jour n'est venu que du couchant ; mais dans l'état où sont les esprits, avec nos discordes civiles, il faut regarder cette circonstance comme un bienfait de la providence. Si au lieu d'être de l'ouest, le vent passait à l'est, on peut affirmer que le sang ruisselerait dans les villes du midi de l'Espagne ; le vent d'est n'a régné que pendant quelques heures, et la chambre des alcades del Crimen a été saisie du jugement d'un crime.

Depuis deux années environ, dona Martha Arevedo, veuve d'un négociant d'Almaden, enrichi dans le commerce du vin d'argent, était venue demeurer à Ouna. Elle avait avec elle sa fille unique, Inesilla Arevedo, qui passait pour la plus belle femme de tout le royaume de Séville. On disait que ses longs cheveux blancs tombaient en épaisses nattes sur ses genoux ; on disait sa peau plus pure que la fleur de l'amandier, plus rose que l'alépha qui croît aux bords du Xenil ; la fraîcheur de son teint contrastait singulièrement avec celui des autres Andalouses, toujours un peu brunes. C'était peut-être en partie à cette dissemblance qu'elle devait sa renommée. Nul homme, au reste, ne l'avait vue en face ; jamais elle ne s'était écartée de sa mère d'un doigt. Lorsque, le matin, elle se rendait pieusement à l'église, sa mantille couvrait tout son visage, et ses grands yeux bleus, constamment baissés vers la ter-

— Les décorés de juillet sont allés aux Tuileries, où ils ont été reçus par le roi et par la duchesse d'Orléans. Il a été accordé, dit-on, à chacun d'eux, une gratification de 50 fr. à l'occasion du mariage du prince royal.

— Mme. la duchesse d'Orléans a reçu hier, à deux heures, M. le comte Lobau et M. le général Jacqueminot, qui sont venus inviter S. A. R. à assister au grand bal que la garde nationale doit donner, la semaine prochaine, dans la salle de l'Opéra. La princesse a bien voulu accepter cette invitation. Hier soir, à huit heures, Mme. la duchesse d'Orléans a paru avec le roi sur le grand balcon du pavillon de l'Horloge. Une foule considérable, qui se pressait dans le jardin, a salué S. M. et S. A. R. des plus vives acclamations. A huit heures et demie, S. A. R. a reçu dans ses appartements le conseil d'état et le corps diplomatique, et dans la galerie de Louis-Philippe les administrateurs et employés de la liste civile et du domaine privé qui ont été présentés à l'audience de la princesse par M. le comte de Bondy et M. de Gerente. — Aujourd'hui mardi, à dix heures et demie, Mme. la duchesse d'Orléans a reçu la maison militaire et civile du roi, et celle des princes ; à midi, les députations de la chambre des pairs, de la chambre des députés, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale, les tribunaux, le conseil royal d'instruction publique, le conseil municipal de la ville de Paris, etc. — Demain, réception de l'état-major, et des officiers de la garnison de Paris, suivant l'ordre qui sera prescrit dans le *Moniteur* de demain, Mercredi 7 et jeudi 8, M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans recevront le soir les hommes et les dames.

— Mme. la duchesse d'Orléans s'est rendu ce matin à l'église des Billettes où elle a entendu un service divin qui a été célébré par M. le pasteur Guvier, en l'honneur de son mariage.

— Le roi et la reine des Belges partiront le 16 du courant pour retourner à Bruxelles. Ils seront accompagnés, comme on l'a dit, du duc et de la duchesse d'Orléans.

— On assure que les illuminations des monuments de Paris qui se préparent pour les fêtes du mariage, auront un caractère tout particulier, et présenteront des emblèmes entièrement nouveaux. L'arc de triomphe sera surmonté du chiffre en verres de couleur du duc et de la duchesse d'Orléans. L'hôtel-de-ville, la Chambre des députés, le Louvre, le Panthéon, tous les monuments enfin seront ornés d'emblèmes ayant trait à la cérémonie.

— La *Gazette de France*, journal sérieux, disait hier soir : « Un singulier bruit a été répandu dans les faubourgs. On a dit qu'il n'existant ni princesse douairière, ni princesse de Mecklenbourg ; que ces noms avaient servi à cacher le mariage de Mlle. de Berris avec M. le duc d'Orléans, et que la personne qui accompagne la princesse n'est autre que Madame, duchesse d'Angoulême, qu'on a parfaitement reconnue à Fontainebleau. Il y a même des gens qui attestent l'avoir vue et lui avoir parlé. Le peuple a une disposition merveilleuse à croire ce qu'il désire, et ceci pourrait bien avoir contribué à son empressement. Si ce bruit, comme

tout l'annonce, est le fait de la police, il faut admirer la grande habileté des ministres du 15 avril, et je leur en fais mon sincère compliment. Ils auraient trouvé là un excellent moyen pour avoir du monde et de l'enthousiasme.

— M. le ministre de l'intérieur vient de donner à M. Dumont, sculpteur, la commande du buste de M. Van Praet, qui sera placé à la bibliothèque royale, dont M. Van Praet a été pendant longtemps l'un des plus savants et des plus zélés conservateurs.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'honorer le beau talent de M. Duprez, premier teneur de l'Académie royale de Musique, en le nommant professeur de chant au Conservatoire.

— MM. les questeurs ont fait afficher aujourd'hui dans la salle des conférences un avis portant qu'ils étaient autorisés à annoncer que la note ajoutée aux lettres d'invitation pour la fête de Versailles, et qui prescrivait un uniforme, ne concernait pas MM. les députés, et que des ordres étaient donnés pour qu'ils fussent reçus en costumes de ville.

— Une question importante sur l'application de l'ordonnance d'amnistie, a été tranchée par la cour d'assises de Paris, dans ce sens que l'amnistie accueille les jugements portés contre les contumaces qui se trouvaient dans les prisons au moment de la publication de l'ordonnance du 8 mai. Il s'agissait de M. L. rumigot, curé dans le département du Morbihan, qui a été condamné en 1833 par contumace, par la cour d'assises de Paris, à la peine capitale, pour complot contre la sûreté de l'état. Le 8 mai dernier, le jour même où a été rendue l'ordonnance d'amnistie, le sieur L. rumigot s'est constitué prisonnier à Granville, où la promulgation de cette même ordonnance n'a eu lieu légalement que quelques jours après. De là il a été transféré à Paris afin de purger sa contumace.

— Les nouvelles du Havre portent qu'on n'a encore pris aucune décision sur Meunier, et que les capitaines de tous les bâtimens de commerce persistent à ne pas vouloir le prendre à leur bord.

— On lit dans l'*Armorican* :

Jeudi 1<sup>er</sup> juin, Boireau est arrivé à Brest à une heure de l'après-midi, escorté par deux gendarmes qui l'accompagnaient depuis Clairvaux et par deux agents de police de Brest qui sont allés le prendre au Pont Neuf, avec une voiture particulière pour le transporter directement au château. Le lendemain, vers 5 heures du matin, il en a été extrait par le commissaire de police Gatalein, qui, accompagné de deux sergents de ville, s'embarqua avec lui dans un canot du port et le conduisit en rade à bord du brick le *Laurier* où il fut mis à la disposition du commandant pour être transporté aux États Unis. Immédiatement après cet embarquement le bâtiment a mis à la voile pour cette destination.

— A Paris les sinistres ne sont pas aussi considérables qu'en Angleterre et aux États-Unis où les faillites se montent à des millions de dollars ou de livres sterling, mais leur nombre n'en est pas moins effrayant. On parlait ce matin

ment partir pour se ranger sous les drapeaux. Le pauvre garçon se désolait, non qu'il craignit la vie de soldat, non qu'il regretta vivement son pays, ou que les cloches d'Ouna eussent pour ses oreilles un son plus harmonieux que les cloches des autres villes ; mais il craignait que pendant son absence Inesilla ne donnât son cœur à quelque prétendant. « Hélas ! disait-il à qui voulait l'entendre, les absents ont toujours tort ; et n'étais-je pas déjà suffisamment malheureux, sans être encore obligé de m'éloigner d'elle ! C'est toujours aux chevaux maigres que Dieu envoie des mouches ! »

Cependant le vent avait tout à coup changé de direction, et la tristesse de Mofar avait aussi pris un nouveau caractère. Il paraissait préoccupé et on voyait qu'il avait arrêté une grave détermination. Le résultat ne s'en fit pas longtemps attendre. On apprit, au commencement de la soirée, que la *torre de las avejas* (2), qui n'est éloignée d'Ouna que d'environ une lieue, était dévorée par les flammes. Elle appartenait à dona Martha, qui avait l'habitude d'y passer toute la belle saison. Cette dame partit donc immédiatement avec ses domestiques et tout le monde qu'elle put réunir pour aller arrêter les progrès de l'incendie. Inesilla, qui pouvait être plus embarrassante qu'utile, fut laissée seule à la maison.

Quant, à une heure fort avancée de la nuit, la senora Arevedo rentra chez elle, elle fut surprise de ne pas voir sa fille, accouru à sa rencontre. Puis, quand elle eut franchi le seuil, elle s'étonna de trouver le pavé encore tout humide ; ce n'était pas le jour auquel on avait l'habitude de laver la maison (3), et d'ailleurs Inesilla n'était pas dans l'usage de s'acquiescer elle-même de ces travaux serviles. Dona Martha voulut donc monter dans la chambre de sa fille. Elle avait hâte de lui expliquer qu'on avait en plus de peur que de mal, que, grâce à la rapidité des secours, une grande partie des bâtimens et tous les bestiaux avaient été sauvés. Elle se félicitait des dispositions qu'elle avait prises pour que le malheur ne fut pas aussi grand qu'on pouvait le craindre. Mais quand la mauvaise fortune vint entrer dans une maison, on a beau s'enfermer, elle passe par les fissures de la porte, et un malheur ne vient jamais seul. D'abord en voyant Inesilla étendue immobile dans son lit, la pauvre mère crut qu'elle dormait. Elle voulut, sans s'éveiller, déposer sur le front de sa fille le baiser du soir ; mais ses lèvres ne rencontrèrent qu'une peau glacée. Sa fille avait au côté une

(1) C'est en vertu de ces dispositions que Sancho Mofar devait incessamment

(1) Nous croyons devoir conserver dans la traduction toutes ces locutions proverbiales qui sont, comme on le sait, un des principaux cachets du style espagnol. (Note du traducteur.)

ment partir pour se ranger sous les drapeaux. Le pauvre garçon se désolait, non qu'il craignit la vie de soldat, non qu'il regretta vivement son pays, ou que les cloches d'Ouna eussent pour ses oreilles un son plus harmonieux que les cloches des autres villes ; mais il craignait que pendant son absence Inesilla ne donnât son cœur à quelque prétendant. « Hélas ! disait-il à qui voulait l'entendre, les absents ont toujours tort ; et n'étais-je pas déjà suffisamment malheureux, sans être encore obligé de m'éloigner d'elle ! C'est toujours aux chevaux maigres que Dieu envoie des mouches ! »

Cependant le vent avait tout à coup changé de direction, et la tristesse de Mofar avait aussi pris un nouveau caractère. Il paraissait préoccupé et on voyait qu'il avait arrêté une grave détermination. Le résultat ne s'en fit pas longtemps attendre. On apprit, au commencement de la soirée, que la *torre de las avejas* (2), qui n'est éloignée d'Ouna que d'environ une lieue, était dévorée par les flammes. Elle appartenait à dona Martha, qui avait l'habitude d'y passer toute la belle saison. Cette dame partit donc immédiatement avec ses domestiques et tout le monde qu'elle put réunir pour aller arrêter les progrès de l'incendie. Inesilla, qui pouvait être plus embarrassante qu'utile, fut laissée seule à la maison.

Quant, à une heure fort avancée de la nuit, la senora Arevedo rentra chez elle, elle fut surprise de ne pas voir sa fille, accouru à sa rencontre. Puis, quand elle eut franchi le seuil, elle s'étonna de trouver le pavé encore tout humide ; ce n'était pas le jour auquel on avait l'habitude de laver la maison (3), et d'ailleurs Inesilla n'était pas dans l'usage de s'acquiescer elle-même de ces travaux serviles. Dona Martha voulut donc monter dans la chambre de sa fille. Elle avait hâte de lui expliquer qu'on avait en plus de peur que de mal, que, grâce à la rapidité des secours, une grande partie des bâtimens et tous les bestiaux avaient été sauvés. Elle se félicitait des dispositions qu'elle avait prises pour que le malheur ne fut pas aussi grand qu'on pouvait le craindre. Mais quand la mauvaise fortune vint entrer dans une maison, on a beau s'enfermer, elle passe par les fissures de la porte, et un malheur ne vient jamais seul. D'abord en voyant Inesilla étendue immobile dans son lit, la pauvre mère crut qu'elle dormait. Elle voulut, sans s'éveiller, déposer sur le front de sa fille le baiser du soir ; mais ses lèvres ne rencontrèrent qu'une peau glacée. Sa fille avait au côté une

(2) *Torre de las avejas*. La tour des Abeilles. On donne souvent en Espagne le nom de *tour* aux simples maisons de campagne.

(3) Dans une grande partie de l'Andalousie, on a pris des Maures l'habitude de laver toutes les parties de l'habitation. On a aussi emprunté à la langue arabe le mot *alfajfar* par lequel on exprime cette opération.

d'une réunion de banquiers qui devait avoir lieu dans le but de venir au secours d'une forte maison de commerce qui se trouve ébranlée par suite de ses opérations avec les Etats-Unis, et de la faillite de la maison Draper.

Nous avons reçu aussi, depuis quelques jours, des lettres de nos villes manufacturières où partout les travaux ont presque entièrement cessé. Il est malheureusement à craindre que cette crise fatale ne se prolonge encore longtemps.

Le commerce des cotons est en proie en ce moment à une crise des plus pénibles. Le Havre en est encombré; il s'en trouve en ce moment dans ses magasins pour 40 millions qui n'en représentent pas plus de 22.

Hier, dimanche vers trois heures de l'après-midi, un nombre considérable de personnes étaient montées sur les toits des maisons de la rotonde des Champs Elysées pour voir passer le cortège royal: un enfant de 8 à 10 ans, que sa mère laissait imprudemment passer la tête entre les barreaux d'une balustrade, a tout à coup perdu l'équilibre, roulé sur les toits et disparu. Un cri de terreur s'est élevé, et la malheureuse mère est tombée sans connaissance dans les bras des personnes qui l'entouraient. Cet événement a été un bonheur pour elle; car elle n'aurait pas pu résister à l'angoisse inexprimable de la scène qui, pendant cinq minutes, tint tous les spectateurs de ce drame dans la plus horrible anxiété.

L'enfant, par une présence d'esprit que le danger seul peut expliquer, s'était cramponné aux plombs de la gouttière, et restait suspendu au dessus de la foule épouvantée. Un jeune ouvrier s'est aussitôt couché à plat-ventre sur le toit, et fortement retenu par les pieds, il a rampé jusqu'au bord de l'abîme, et saisit l'enfant par le collet de sa blouse. Mais, soit que ses forces ne lui permettent pas de remonter un poids aussi lourd, soit qu'il craignit que la blouse ne lui restât à la main, il ne put qu'aider l'enfant à se retoucher, jusqu'au moment où, au moyen d'une échelle placée en dehors de la fenêtre du cinquième étage, on est parvenu à le sauver.

Il est impossible de rendre les cris de bonheur, les larmes de joie de la pauvre mère, quand, revenue à elle, elle a vu sur ses genoux son enfant sain et sauf, et qui ne pleurait que de la frayeur qu'il venait d'éprouver.

Le ministre de la guerre a reçu avant-hier, 4 juin, de M. le général Damremont la dépêche ci-après:

Alger, le 27 mai 1837, à 9 heures du matin. Le Cerbere, qui arrive à l'instant de Bone, apporte la nouvelle qu'Ahmed-Bey n'a point quitté Constantine et que tout est parfaitement tranquille à Bone et dans les environs de Guelma.

Par une autre dépêche en date des 26 et 27 mai, M. le général Damremont annonce que le 25 du même mois, M. le chef de bataillon de la Torre, à la tête d'un détachement de 100 hommes, a été attaqué par 4000 Arabes ou Kaballes. Après une lutte très-vive l'ennemi a fui en désordre; sa perte est évaluée à 1200 hommes tués ou blessés, parmi lesquels se trouvent plusieurs chefs. A l'issue de cette journée, si funeste aux tributs de l'Est ligés contre nous, ces tributs se sont dispersés. Nous avons eu de notre côté 8 hommes tués et 65 blessés. M. le chef de bataillon de la Torre s'est distingué dans cette affaire et les troupes sous ses ordres ont combattu avec leur bravoure accoutumée.

Enfin, d'après une lettre adressée au ministre de la guerre par M. le général Bugeaud et datée de la Tafna 25 mai, cet officier-général continuait sa négociation avec Abdel-Kader et aucun engagement n'avait encore eu lieu entre nos troupes et celles de l'émir.

M. le lieutenant-général Bugeaud s'est mis en marche le 17 mai pour Tlemcen, d'où il s'est rendu au camp de la Tafna.

On écrit d'Oran, en date du 22 mai:

Cette nuit, sur les deux heures du matin, les tribus des Douairs et de Smélas, établies sous les murs d'Oran, ont été inopinément assaillies par l'ennemi, qui a coupé cinq à six têtes, enlevé sept à huit femmes et enfants, et des bestiaux. Le poste de la lunette St-André, ouvrage avancé de la place, a fait feu sur les assaillans; le canon a tiré. Cette fusil-

lade, si rapprochée de la ville, y a répandu l'alarme. Le général de Brossard est sorti de grand matin avec près de 2,000 hommes; mais l'ennemi, qui avait réussi dans sa razzia, s'était déjà retiré. Il s'est tenu tout le jour à distance assez éloignée. Ses forces ont été évaluées à 1,500 ou 2,000 chevaux.

Les troupes de la milice sont restées sous les armes jusqu'à deux heures de l'après-midi. Ce soir les postes extérieurs ont été renforcés.

On assure que ce coup de main a été exécuté par les ordres d'Abd-el-Kader, qui, venant de l'Habra, se dirige dans l'ouest pour suivre le général Bugeaud.

Bulletin de la bourse de Paris du 5 juin. — On a fait peu d'affaires en 3 p. c. presque toute la spéculation était portée sur l'actif, de 24 1/2, cours de fermeture d'hier, s'est élevé à 25 1/4 demandé, par suite des nouvelles favorables recues de la Catalogne (voir la correspondance d'Espagne). Les primes pour fin prochain sur l'actif, ont été très recherchées à 1 fr. 50 de différence avec le cours ferme dont 1. Nous avons remarqué que les achats à prime étaient généralement faits pour compte de forts capitalistes, contrairement à leur usage, qui est toujours de vendre, dans le moment où les cours s'élèvent instantanément. Nous ne voulons pas arguer de là qu'il doit y avoir hausse sur ces valeurs. C'est un fait que nous signalons comme méritant d'appeler l'attention.

Le 3 p. c. s'est tenu presque toute la bourse entre 79 85 et 79 95 sans affaires. En général, la bourse a été meilleure qu'hier.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Barcelonne, le 26 mai: Le général en chef est infatigable: après avoir pendant plusieurs jours concentré le plus grand nombre de troupes qu'il a pu réunir, il a fini par frapper un grand coup. Tristany, Royo, Caballeria et d'autres chefs carlistes voulaient tenter un coup de main sur Tremp. Ils avaient avec eux deux canons, 140 chevaux, et le 20 pendant la nuit ces bandes dispersées dans les environs de Berga s'étaient réunies sous le commandement de ces chefs. Le général disposa ses troupes en deux colonnes: l'une d'elles traversa la Sègre, près du pont d'Alentorn et avec l'autre il attaqua de front toute la faction qui fit une résistance opiniâtre. L'affaire fut très meurtrière. La colonne qui avait franchi la Sègre tomba à l'improviste sur l'ennemi au plus fort de la mêlée. Celui-ci s'empressa alors de quitter le champ de bataille. Le carnage a été affreux. Plus de 600 carlistes sont restés sur le champ de bataille. La perte des christinos est loin d'être aussi considérable.

Tous les voyageurs venant du côté d'Urgel s'accordent à représenter le découragement comme général dans les rangs des factieux. Royo se trouvait à cette affaire avec tout son état major, et Tristany avec ses compagnies d'élite.

Sarragosse, 31 mai.

L'expédition carliste en partant pour Barbastró, a laissé à Huesca 800 blessés ou malades, provenant du terrible combat qui avait eu lieu devant cette ville. Antero, officier supérieur et Mannein, commandant la cavalerie carliste, sont morts des suites de leurs blessures. Tous les bourgs et villages du Haut-Aragon, que l'expédition a traversés, étaient abandonnés par la majeure partie des habitans et ce n'est qu'à la pointe de la bayonnette que les carlistes peuvent se procurer des subsistances dans ce pays.

Il règne un grand mouvement à Sarragosse, par suite de l'approche de l'expédition carliste. On achève d'organiser à la hâte la milice nationale, des batteries sont élevées à l'entrée de la ville et garnies de canons, enfin les autorités civiles et militaires ne négligent aucun moyen pour se mettre en mesure de repousser une attaque si l'armée ennemie venait à se présenter. (Mémorial des Pyrénées.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 JUIN.

Deux réunions d'électeurs ont eu lieu hier, à Anvers,

on a arrêté à la presque unanimité la désignation des candidats suivants:

MM. Ch. Rogier gouverneur de la province; Jean Smits député sortant; Verdussen idem; Ch. Van Gend propriétaire.

On parle de plusieurs promotions et mutations d'officiers supérieurs d'infanterie et de réserve:

M. le colonel de Zantis, nommé chef de personnel, serait remplacé au 2° de ligne par M. le colonel Petithan du 2° chasseurs à pied.

M. le lieutenant-colonel Orten, du bataillon de l'Escaut, commanderait le 2° chasseurs à pied et serait remplacé à son tour par le major Delwart du 2° de ligne.

M. le colonel Bouchez, du 10° de ligne, passerait au 20° de réserve à Namur, commandé jusqu'ici par M. le lieutenant colonel Godart, qui passerait au 18° de réserve, en remplacement de M. Dorez, remplaçant au 16°, à Gand, le colonel pensionné Hardy.

M. le lieutenant-colonel Borremans commanderait provisoirement le 10°.

On annonce encore la nomination de M. le C<sup>o</sup> Le Boulanger, adjudant-major du 1er régiment de chasseurs à pied, aux fonctions d'aide-de-camp du général comte de Loos, commandant supérieur d'Anvers et des rives de l'Escaut.

L'Union s'exprime ainsi au sujet du changement de ministère qui a eu lieu en Prusse par suite de la mort de M. Ancillon.

On assure déjà que le rapprochement dont il est question entre l'archevêque de Cologne et le gouvernement prussien serait l'heureux fruit de l'influence qui a succédé à celle de M. Ancillon. Nous en serions d'autant moins étonnés que, au dire d'un catholique allemand, M. Ancillon n'était empressé de se montrer conciliateur à l'égard des catholiques que lorsqu'il savait par avance qu'il n'y avait point de conciliation possible.

Quant à la politique extérieure de la Prusse depuis la révolution de juillet, on sait que M. Ancillon, lié d'amitié et de principes avec les doctrinaires français, n'a pas peu contribué à entretenir la bonne harmonie entre le roi de Prusse et Louis-Philippe. C'est lui sans doute qui avait négocié le mariage du duc d'Orléans. Il y aurait beaucoup à dire sur les relations intimes qui paraissent exister entre les cabinets de Paris et de Berlin, par suite de l'accord qui règne dans leur politique de juste milieu et d'influence continentale. Mais si M. Ancillon a été le nœud primitif de ces relations, nous pensons, d'un autre côté, qu'elles sont trop bien établies aujourd'hui pour ne pas lui survivre.

La nouvelle loi du 2 mai n'a point fixé la résidence des membres du conseil des mines. C'est cette lacune que le gouvernement a voulu remplir par l'arrêté de nomination. Et nous croyons qu'il a bien fait. Ceût été chose étrange qu'un conseil des mines, composé de membres disséminés dans le pays. C'est donc dans le sens de résidence qu'il faut entendre le mot domicile employé par l'art. 2 de l'arrêté du 27 mai. Nous apprenons même que l'arrêté ainsi rédigé ou rectifié, sera inséré au Bulletin, ce qui constitue la seule publication officielle. (Indépendant.)

Le tribunal correctionnel de cette ville a rendu hier son jugement en cause de M. D... propriétaire à Schaarbeek et Mme R..., poursuivis du chef d'adultère sur la plainte du mari de cette dame; ils ont été condamnés chacun à 3 mois d'emprisonnement, 100 fr. d'amende et 400 fr. de dommage et intérêts envers l'époux de la dame R. qui s'était constitué partie civile. Cette cause avait présenté l'incident assez remarquable de savoir si on pouvait faire usage pour établir l'adultère commis en Belgique, de procédures faites en France sans l'intervention de la partie poursuivie et par suite de lettres rogatoires du procureur du roi. M<sup>e</sup> Foutenais avait soutenu la négative, mais le tribunal, sur la plaidoirie de M<sup>e</sup> Stoelct plaçant pour le mari, s'est décidé pour l'affirmative.

On lit dans le journal d'Anvers: le 7 juin: On a annoncé la saisie en Angleterre du navire belge Luld, comme ayant à bord une grande quantité de tabac. Nous apprenons

immense et profonde blessure. Le médecin reconnut même qu'on lui avait arraché le cœur.

A quel motif attribuer cet acte d'une démente fureuse? Quel était le meurtrier? Nul indice ne le faisait connaître. On voyait seulement que, pour s'introduire dans la maison, il avait escaladé le mur du jardin, où il l'avait laissé quelques traces de son passage. Mais le sable soulevé par le solano n'avait pas conservé l'empreinte de ses pas. Dans la maison, rien n'avait été dérangé. On voyait même que l'assassin avait eu le soin de laver le plancher pour faire disparaître les traces de sang. Rien ne décelait l'auteur de cet acte de barbarie, et l'on se perdit en conjectures. On remarqua bien, à la vérité, que Sancho Mofar avait quitté la ville, mais on savait qu'il devait se rendre à Ecija, où se réunissaient les nouvelles milices. Cependant la voix du peuple, souvent injuste dans ses jugements, ne s'était pas cette fois trompée sur le véritable assassin. Des rumeurs, sourdes dans le principe, devinrent bientôt plus vives. On accusa hautement Mofar. Un témoin déclara qu'il l'avait vu s'éloigner d'Osuna en fuyant. Il courait, disait cet homme, comme un âne de Gitano qui a du vil-argent dans les oreilles. On se mit donc à sa poursuite. On le saisit à Ecija au moment où il allait partir pour Séville. Quand on l'arrêta, il commença par se troubler. Il nia cependant avoir eu connaissance de l'assassinat d'Inesilla; mais dans sa besace on trouva un petit coffret renfermant un cœur humain conservé dans du sel.

Cet indice désignait trop clairement l'assassin pour permettre le doute. En vain Mofar prétendit-il avoir ramassé près de la grande route cette cassette dont il ignorait le contenu; en vain se conformant à l'usage des accusés, qui disent qu'il n'y a pas plus de lettres dans un non que dans un oui, s'obstina-t-il à repousser par des dénégations les charges qui pesaient sur lui; la procédure, ordinairement si lente devant nos tribunaux criminels, activée par les sollicitations de dona Martha, fut promptement terminée, et Mofar fut condamné à être pendu. La chambre de justice du conseil suprême de Castille, devant laquelle il s'était pourvu en dernier lieu, confirma sur tous les points la condamnation, et les pièces revinrent de Madrid avec l'ordre d'exécuter la sentence au lieu même où le crime avait été commis.

Quelques instans avant l'heure indiquée pour le supplice, Sancho Mofar exprima le désir de parler à l'alcade mayor. Il fut conduit au greffe de la prison. Il était pâle, défait et si faible, qu'il n'aurait pu s'avancer s'il n'eût été tenu sous les deux bras par les personnes qui le conduisaient. Là, et avec l'aide du frère Gerónimo Perez qui, depuis sa condamnation, n'avait cessé de lui prodiguer les secours de la religion, il fit des déclarations. On en dressa procès-verbal, dont nous extrairons quelques passages:

Par-devant nous, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle la catholique, alcade mayor de la ville d'Osuna, assisté de notre greffier,

a été amené de son plein gré, et sur sa demande, Sancho Mofar, natif de cette ville, et condamné à mort. Nous lui avons adressé les questions, et il nous a fait les réponses qui vont être ici relatées.

D. Vous nous avez exprimé l'intention de nous parler. Avez-vous quelque révélation à nous faire? — Je vais paraître devant Dieu, et ne pouvant entièrement décharger mon âme des crimes que j'ai commis, je veux au moins la débarrasser du poids des mensonges que j'ai répétés, et faire amende honorable en disant toute la vérité. La sentence rendue contre moi est équitable. *Iusto Dei iudicio condemnatus sum.* J'espère...

En ce moment la porte fut ouverte. Le condamné se retourna rapidement; et, en voyant entrer une personne dont la figure lui était inconnue, il crut que c'était le bourreau qui venait le chercher. Il fut saisi d'un spasme violent, se débattit pendant quelques instans et tomba sans connaissance. Il fallut lui faire respirer du vinaigre, et quand il fut revenu à lui, il resta pendant plusieurs minutes sans pouvoir parler; un hoquet convulsif lui coupait la parole.

« J'espère, dit-il enfin, que la mort que je vais souffrir sera, pour l'autre monde comme pour celui-ci, une expiation de mes fautes. Dieu m'en tiendra compte. *Et non intres in iudicium cum servo tuo.* J'étais éperdument amoureux de dona Inesilla; je la chérissais tendrement.

D. Et cependant vous l'avez tuée. — *R. Turbata est anima, mea valde. Sed tu, Domine, usque quo?*

Ici on commença à entendre les élans de la multitude qui, assemblée à la porte de la prison, s'impatientsait de ce que le supplice fut différé; le condamné perdit de nouveau connaissance, et son évanouissement dura plus long-temps que le premier.

« Je ne pourrais dire, continua-t-il, ce qui troubla ma raison; mais je me sentis tout à coup saisi comme d'un vertige. Je n'avais plus que des idées confuses. La crainte de voir la fille de dona Martha donner en mon absence son cœur à un autre était une pensée qui m'obsédait.

D. Comment pouviez-vous élever vos vœux jusqu'à dona Inesilla, dont la position était si différente de la vôtre? Mofar resta quelque temps sans parler; puis il continua comme si aucune question ne lui eût été adressée:

« Je courus à la Torre de los Avejas, et pour mettre le feu, je profitai du moment où tout le monde était occupé aux travaux des champs. J'allumai avec de la paille le toit d'une grange qui devait bientôt communiquer l'incendie au reste des bâtimens, car le vent d'ouest soufflait avec violence.

« Quand, de retour à la ville, je fus certain que dona Inesilla était restée seule dans la maison, je ne tardai pas à m'y introduire. Je ne sais pas comment je franchis la muraille: je crois que le vent me portait. Je ne

saurais expliquer davantage comment j'entrai dans la maison; tous ces détails sont sortis de ma mémoire. Je me rappelle seulement que je me trouvais en présence d'Inesilla, et je la conjurai de me donner son cœur. Je ne voulais lui faire aucun mal.

D. Et cependant vous étiez armé?

« J'étais armé pour ma défense, répondit Mofar, qui semblait, en parlant, reprendre un peu d'assurance; et ce fut la cause de mon malheur. Je pouvais être attaqué; il faut toujours prendre ses précautions. On m'a répété souvent: Ne va pas les pieds nus pour couper des épines. Dona Ines me dit que j'étais un impertinent. De nouveau je la suppliai de me donner son cœur. Elle me repoussa avec dédain. Je lui dis que j'aurais son cœur malgré elle. Je voulais la saisir entre mes bras. Elle me frappa de son éventail. Je ne sais comment cela se fit, mais je tenais mon couteau à la main et je lui plongeai dans le côté. Et puis...

D. Pourquoi avez-vous arraché son cœur? pourquoi avez-vous lavé le plancher? pourquoi l'avez-vous portée sur son lit?

« Entendez-vous comme ils orientent là, dehors? dit Mofar, qui se mit à trembler, et dont les dents claquaient les unes contre les autres. En effet, la multitude, qui était accourue de dix lieues à la ronde, saluait de ses acclamations l'arrivée du bourreau, comme elle accueillait par des applaudissemens l'entrée d'un tueur d'homme en faveur. *Bravo verdugo!* criait elle, *bravo verdugo!*

« Sainte Vierge! sainte Vierge, dit le condamné, déjà!.. Je n'ai pas fini, seigneur alcade... *Miserere mei, Domine.* Sainte Vierge! sainte Vierge! ce n'est pas moi. J'ai encore des déclarations à faire. Je suis innocent. Ecoutez... écoutez, Sainte Vierge! sainte Vierge! Déjà! — Recommandez-vous à la miséricorde de Dieu, lui dit le frère Gerónimo; confessez vos fautes, répétez: *Iusto Dei iudicio condemnatus sum.*

Mofar fit entendre quelques sons inarticulés; quelques paroles sans suite; il ne fut plus possible d'obtenir de lui que des mots inintelligibles et sensibiles au râle d'un agonisant. Le bourreau lui attacha les mains derrière le dos, on le porta sur un âne, et on l'y plaça le visage tourné vers la queue. Il fit ainsi le trajet jusqu'au lieu du supplice, soutenu par son confesseur et par le bourreau, sans lesquels il fut tombé à chaque pas. Il traversa, sans l'entendre, sans le voir, la foule qui le poursuivait de ses huées et de ses imprecations.

Puis, quand un silence de mort eut succédé à ces clamours, quand tout fut fini, la voix du frère Gerónimo fit entendre ces paroles: « *Pregad por el pobre arrepentido!* Priez pour le malheureux repentant! »

Et la foule se sépara en répétant: *Pregad por el pobre arrepentido!* (Correspondance de la Gazette des Tribunaux.)

que ce navire a été relâché, parce qu'il a été reconnu qu'il ne s'y trouvait d'autre tabac que celui nécessaire à la consommation des matelots, et pour lequel il a été payé une douzaine de florins. Ce navire est de retour à Anvers.

On annonce la formation d'une nouvelle société ayant pour objet l'exploitation des mines de charbon dans les environs de Bruxelles. Il est certain que ce serait une entreprise des plus heureuses de trouver près de la capitale des mines fournissant le combustible nécessaire à la grande consommation. Des fouilles ont été faites dans la commune de Rebecq, et des hommes expérimentés ont reconnu avec certitude qu'il y existe des mines de charbon. Quelques industriels se sont associés pour tirer parti de la position favorable où gisent ces couches. Ils appellent les capitaux à partager les bénéfices qui résulteraient de leurs découvertes. (Merc. Belge.)

On écrit de Constantinople, le 10 mai : Un navire arrivé en dix jours d'Alexandrie a apporté plusieurs lettres, toutes contenant de tristes nouvelles, sur la déplorable situation des affaires en Egypte. La famine, commencée à se faire sentir si cruellement parmi les classes inférieures qu'on a de vives craintes que le désespoir ne pousse les Arabes à un soulèvement général.

Bruxelles, 7 juin (trois heures). — La hausse de Paris a produit son effet quant aux cours de l'actif espagnol (Ardois) sans plus activer les transactions, ouvert à 23, le prix a atteint 23 1/4 pour rester à la clôture à 23 argent Une lettre de Paris, datée d'hier, annonce que le matin même M. Aguado avait reçu une forte partie des diamants de la reine Christine et que cette princesse attendait la première occasion favorable pour quitter Madrid. Société Générale, émission de Paris, 1865 A, extrêmement demandées et sans vendeurs, des transactions importantes ont eu lieu sur cette valeur, ainsi que sur les titres en nom qui ont gagné 1 fl. aujourd'hui; Actions-réunies 103 3/8 P.

LIEGE, LE 8 JUIN.

BULLETIN.

Lors de la discussion de la proposition de M. Dumortier à la chambre des représentants, plusieurs orateurs du gouvernement, et parmi eux, M. de Theux, si nos souvenirs sont fidèles, faisaient entendre que le ministère était assez disposé à prendre par voie administrative, une mesure dont l'effet serait d'empêcher l'envahissement de la chambre par les quarante ou quarante-quatre commissaires de districts du royaume; car, il faut le dire, au train dont vont les choses, on pourrait arriver à cet absurde résultat. Nous avons déjà dit qu'une telle mesure venant du ministère, présenterait l'utilité qu'on rencontrerait dans la proposition de l'honorable député de Tournay, sans en avoir les inconvénients, et entre autres, celui d'établir des catégories, des exceptions toutes personnelles, peu compatibles avec le caractère général d'une loi.

La proposition de M. Dumortier ayant été repoussée par le sénat, le ministère eût fait très-sagement, selon nous, de prendre la mesure dont nous venons de parler et qu'il avait fait pressentir. Ce qui était juste et convenable avant la résolution du sénat, n'a pas cessé de l'être après cette même résolution.

On ne saurait objecter que le gouvernement en réalisant l'espèce d'engagement qu'il avait pris, se serait mis en contradiction avec le vœu manifesté par l'une des branches de la législature, puisque c'est une position qu'il n'a pas craint de prendre vis-à-vis de la chambre des représentants. Mais outre cela, n'est-il point très-probable que le rejet du sénat a pour cause, la croyance où il était, qu'il serait pris une mesure administrative dans le sens de la proposition de M. Dumortier? C'est au moins notre avis, car nous ne saurions nous résoudre à croire que le sénat ferme les yeux sur le danger de voir arriver à la représentation nationale, tous les commissaires de district de la Belgique.

Quoiqu'il en soit, le ministère en s'abstenant de poser l'acte dont il s'agit, commet une faute véritable; il se fait tort à lui-même comme au pays, puisque cet acte eût donné une opinion favorable de la loyauté de ses intentions et prévenu l'inconvénient grave que nous venons de signaler. Qu'arrivera-t-il maintenant? C'est que les prochaines élections riveront, selon toute apparence, à amener à la chambre des représentants, plusieurs nouveaux commissaires de district, qui, en se réunissant aux dix ou onze collègues qui siègent déjà au sein de la représentation nationale, formeront un peloton fort respectable. Un fait de cette nature mettra alors complètement en lumière la nécessité de s'opposer enfin à cette irruption de fonctionnaires dans la législature, et le tort qu'a en le ministère de tolérer un semblable état de choses.

Le gouvernement tombe dans une étrange erreur s'il s'imagina qu'il acquiert de la force en laissant la chambre législative se peupler de fonctionnaires placés sous son influence immédiate. Le gouvernement le plus fort serait, sans aucun doute, celui qui parviendrait à se faire soutenir par une majorité parlementaire dont l'entière indépendance éclaterait aux yeux de tout le pays. Les actes qu'elle revêtirait de sa sanction seraient alors respectés, et recevraient leur exécution d'autant plus facilement qu'on aurait plus de confiance dans le caractère de ceux qui les auraient sanctionnés. Il ne faut pas seulement que la majorité des chambres soit composée d'hommes réellement indépendants, il faut encore qu'à raison de leur position, on ne puisse soupçonner leur indépendance et la liberté de leurs votes. C'est là ce qui doit être le principal caractère de la représentation nationale, et s'il n'en est point ainsi, l'appui qu'elle doit prêter au pouvoir est pour lui tout-à-fait inefficace, car il n'en saurait tirer aucune force réelle. On ne s'appuie, comme l'a dit un célèbre orateur français, que sur ceux qui peuvent résister dans l'occasion. Nous le demandons, parce que c'est bien ici le cas de poser cette question : que deviendrait un ministère, quelle serait son influence, s'il en était réduit à faire voter en sa faveur une majorité qui se composerait des quarante quatre commissaires de districts du royaume? Evidemment une telle administration serait sans considération, sans force, sans avenir.

Nous ne sommes point les partisans de l'opinion qui veut

exclure tous les fonctionnaires de la législature. Il ne faut point que l'administration demeure tout-à-fait en-dehors des chambres; mais il y a en-tout une mesure qu'il ne faut point dépasser : Messieurs les commissaires de district ne semblent vouloir en garder aucune. Aussi est-ce bien à eux qu'ils doivent attribuer l'exclusion dont il s'agit de les frapper aujourd'hui.

Il y a encore une raison qui milite grandement en faveur de cette exclusion, formulée dans les termes d'un arrêté ministériel : c'est que les commissaires de district sont, de tous les fonctionnaires, ceux qui peuvent le plus efficacement influencer les électeurs, ceux des campagnes surtout, par l'action qu'ils exercent sur les bourgeois.

Le collège des bourgmestres et échevins a procédé, hier, à l'adjudication de plusieurs parcelles de terrain des Croisiers. En voici le résultat :

Parcelle n° 1, contenant 164 mètres, adjudgée à M. Emile Janson et son command, pour la somme de	frs. 6560
Parcelles n° 2, 7 et 8 (589 mètres), adjudgées à M. Dayeneux et son command, pour la somme de	22,040
Parcelle n° 12 (89 mètres), adjudgée à M. Bourguignon, m. tre maçon, pour	3560
Parcelle n° 11 (119 mètres), adjudgée au même, pour	4760
Parcelles n° 13 et 14 (257 mètres), adjudgées à M. Doreye, père, par command, pour	12,500
Parcelle n° 25 (166 mètres), adjudgée à M. Massart, peintre décorateur, pour la somme de	6640
Parcelle n° 32 (128 mètres), adjudgée à M. Léonard-Modave, pour la somme de	5120

Le total des ventes importe une somme de 61,180 fr. — Un vol, au préjudice du sieur Guillaume Lécrinier, a été commis ces jours derniers à Visé. Les voleurs ont enlevé une somme de 1075 frs. qui était renfermée dans un bateau couvert et ancré sur la Meuse.

Le nommé Maurice Renard, âgé de 20 ans, de Marchin, était occupé à extraire du sable, lorsqu'un éboulement est venu le surprendre. On s'est vainement empressé de le dégager des terres, le malheureux était mort.

On nous écrit des environs de Waremmes : En suivant le terrassement du chemin de fer de Waremmes à Rosoux, on remarque que le pont construit à grands frais sur le Geer à Waremmes menace de s'écrouler, et que celui de Rosoux doit être démolli. Il serait à désirer que l'autorité compétente fit vérifier si les autres ponts qui se trouvent sur la même section ne sont pas dans le même état.

— Avant-hier 6 juin 1837, dans la matinée, une vieille femme est allée se prosterner devant Saint-Antoine et le prier avec tant de ferveur qu'elle s'est mise à pleurer. Tout-à-coup, levant les yeux sur le saint, elle s'écria qu'une larve venait de sortir de l'œil gauche du saint et qu'il venait de faire deux clin-d'œil. Cette femme, probablement atteinte d'aliénation mentale, est sortie de l'église en criant et déclarant ce qu'elle venait de voir. Beaucoup de personnes ont ajouté foi à cette superstition, et vers la soirée une foule de femmes et d'enfants envahissaient la cour des Mineurs. (J. de la Province.)

Hier, vers 9 heures du soir, une petite fille âgée de 6 ans, demeurant rue Petit Neuvicé, faubourg d'Amersœur, s'étant approché trop près du foyer pendant que sa mère était allée puiser de l'eau à la rivière, le feu prit à ses vêtements qui furent bientôt consumés; un voisin accourut aux cris de cette enfant, et arriva assez à temps pour la sauver d'une mort certaine; déjà l'enfant avait la moitié du corps brûlée.

— Les voleurs se sont introduits le 6er juin, par une fenêtre, chez le sieur Falla, à Bellaire. Ils y ont enlevé 100 pièces de 5 francs.

— Des 21 parcelles de terrain des Croisiers contenant ensemble 2874 mètres carrés que la ville a mis en adjudication hier, 10 seulement contenant ensemble 1512 mètres carrés ont été adjudgées; ces parcelles se sont vendues sur le pied de 40 fr. le mètre.

— D'après le travail relatif au chemin de fer de Paris à Bruxelles, le prix des places par personne, serait de 21 fr. dans les berlines ou diligences, de 15 fr. dans les charrs-bans, et de 6 fr. dans les waggons. On a calculé qu'on mettrait neuf heures à parcourir la distance entre les deux capitales.

— Des lettres particulières de Londres annoncent que du vendredi au samedi de la semaine dernière, huit maisons colossales ont manqué. On évalue le passif de trois d'entre-elles à huit millions de liv. st.

— On dit que Mlle. Mars va venir donner quelques représentations à Bruxelles.

On lit dans le *Messageur de Gand* : Une violation de territoire a été commise pendant la nuit du 4 au 5 juin sur les frontières de la Flandre zélandaise; 4<sup>e</sup> district, dans la commune d'Eede, par les troupes belges, cantonnées au poste du Pont-de-Paille.

Dix-huit soldats Belges, commandés par M. le lieutenant Martin, et accompagnés du sieur Standaert, aubergiste au Pont de Paille, ont envahi la maison du sieur Lampaert, charpentier et aubergiste, chez qui se trouvait réunie une société paisible d'habitants de la commune revenant de l'Écluse, où ils avaient tiré à loisir.

Ces militaires ont enfoncé la porte, sont entrés dans la maison, la baïonnette en avant et comme des furieux, ont brisé à droite et à gauche tout ce qu'ils ont pu atteindre, attaqué avec leurs armes toutes les personnes présentes, et blessé d'un coup mortel dans la région du cœur le sieur Pierre Goethals, qui est resté sur la place. On désespère de ses jours.

Les assaillis ont voulu se défendre avec tout ce qui leur tombait sous la main, mais ils ne pouvaient rien contre le nombre et les armes et ils ont été forcés de se réfugier au grenier. Le sieur Standaert, armé d'une pièce de charpentier,

frappait aussi sur les bourgeois. Les autorités se sont rendues sur les lieux et y ont pris les informations nécessaires. M. le lieutenant Martin s'est transporté à la frontière pour tâcher d'arranger l'affaire, mais on croit que sa démarche aura été inutile.

Ni le *Journal des Flandres*, ni le *Constitutionnel*, ne parlent de cet événement sur lequel on aura sans doute des renseignements ultérieurs.

On lit dans le journal la *Paix* :

C'est au plus jeune des virtuoses, dont s'occupe le monde artiste, qu'appartient l'honneur d'avoir clos dignement cette longue et brillante saison musicale. César Auguste Franck, de Liège, n'a pas craint de se présenter le dernier et de demander des juges à la foule qui venait d'applaudir Liszt et Thalberg : MM. Allard et Chevillard, deux jeunes artistes, auprès desquels Auguste Franck est encore bien jeune, faisaient avec lui les honneurs des salons de Pape aux nombreux dilettanti que la clôture récente des concerts du conservatoire rendaient encore plus avide de belle et bonne musique. On devait retrouver dans les salons de Pape, Weber et Beethoven, dans celles de leurs œuvres qui, composées pour un nombre très-borné d'instruments, n'ont besoin, pour faire éclater le génie des deux grands maîtres, que d'un violon, d'un alto, d'un piano, d'un violoncelle, le violon de M. Allard, le violoncelle de M. Chevillard et le piano du jeune Franck ont magnifiquement satisfait à cette exigence. Dans les deux grands quatuors de Beethoven et de Weber, et le grand trio de Schubert, les trois artistes réunis ont fait applaudir une vigueur et une pureté d'exécution jointes à un sentiment d'unité et d'ensemble fort remarquable. Dans les solos, on a pu apprécier ce que chacun apportait de mérite et de talent personnels dans l'effet général; et l'auditoire a fait alors une très-large part au jeune Franck; on a reconnu en lui, à la sûreté et à l'énergie souple et savante de son jeu, les qualités essentielles et très distinguées du pianiste et de l'accompagnateur. Son succès a été consacré par les applaudissements de MM. Kalkbrenner, J. Herz, Onslow etc.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 7 JUIN.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.  
Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Jean Pilet, âgé de 34 ans, tisserand, rue Pont de Pierres, époux de Marie Blavier. — Lambertine Bastin, âgée de 77 ans, journalière, domiciliée à Jeneffe, épouse en 2<sup>me</sup> noces de Simon Delvaux. — Jeanne Petit, âgée de 67 ans, sans profession, rue Hors Château, épouse de Joseph Picmanne. — Catherine Hirschreiter, âgée de 37 ans, journalière, rue derrière St. Pholien.

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE à la COMÈTE, faubourg Vivegnis, le jeudi 8 du courant. 1086

A VENDRE UN JEUNE CHIEN CANICHE blanc, de la plus grande beauté. — S'adresser à Hocheporte, n° 790. 1104

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHARMACIE. — S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38. 967

VENTE POUR CAUSE D'INDIVISION, DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DU CASINO.

A FRAGNÉE; QUARTIER D'AVROY, A LIÈGE. VENDREDI, 30 JUIN 1837, à 3 heures après-midi, il sera procédé, par le notaire **SERVAIS**, en son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique de la propriété, formant le local de la

Société d'Harmonie,

et consistant : En une habitation, véritablement agréable; commode et salubre, avec bâtimens, jardin, bosquet, pelouse et plantations.

Ce bien, d'une surface plane de SIX MILLE SIX CENT VINGT-SIX MÈTRES CARRÉS, aboutit, vers l'Est, au rivage de la Meuse, vers l'Ouest, à la grande route de Liège à Namur, et au Sud, à M. Sablet.

La vente s'opérera d'abord en trois parties, qui seront ensuite et selon l'occurrence, réexposées en une seule masse, ou bien en deux lots.

La propriété, dont il s'agit, est entièrement libre de charges. Les acheteurs pourront néanmoins profiter de très grandes facilités, sous le rapport du paiement.

Inutile, sans doute, d'exposer les avantages de la situation : leur immense importance est, pour ainsi dire, mathématiquement démontrée aujourd'hui.

Le plan figuratif de la propriété et de sa division en plusieurs parties est déposé, avec les titres et conditions, en l'étude du Notaire, chargé de la vente. 1055

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvenière, N°9, près de la porte d'Avroy, S'adresser au bureau de cette feuille.

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 234

BELLE VENTE

PLANTES ET D'ARBUSTES.

VENDREDI 9 JUI, à 3 heures de relevée, à la salle de ventes de Mlle DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en cent espèces de Camélia en bonne force, Azéla indica, Magnolia, Rhododendrum, Cactus et quantité d'autres plantes de serre et de pleine terre. 1079

LE VENDREDI 9 de ce mois, à 11 heures, le notaire PAQUE VENDRA PUBLIQUEMENT par devant M. le juge de paix CHOKIER en son bureau, RUE MONT SAINT-MARTIN, à Liège, une

UNE PRAIRIE

DE 38 ARES 13 CENTIARES, située à la Montagne d'Ans commune d'Ans et Glain, joignant aux enfans Gérard, Eustache Pasque T. Werson et à la Chaussée. Aux conditions à voir tant audit bureau qu'en l'étude du dit notaire. 1071

Le notaire SERVAIS, à Liège, est chargé de VENDRE ensemble ou séparément, DEUX SUPERBES

MAISONS NEUVES,

à porte cochère, situées dans la partie la plus agréable du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, en la même ville. Outre la solidité et la grandiose de la construction, il se trouve réuni, à chacune d'elles, un terrain fort avantageux. Des facilités seront offertes à l'acquéreur. S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. (266)

VENTES D'IMMEUBLES.

JEUDI 29 JUI 1837, à 9 heures du matin au bureau de M. le Juge-de-Paix CHOKIER, rue Mont-St. Martin, à Liège, le notaire DELEXHY, VENDRA AUX ENCHÈRES,

UNE BONNE MAISON

COTÉE NEUF CENT TRENTE NEUF, ET ENVIRON SOIXANTE DIX HUIT ARES SOIXANTE DIX SEPT CENTIARES DE JARDIN ET TERRAIN LABOURABLE, le tout formant un ensemble situé à mi-côte de la montagne du bois d'Avroy, commune de Liège. Immédiatement après la vente qui précède, le même notaire exposera EN VENTE AUX ENCHÈRES, en son étude rue St. Severin,

2 PARCELLES DE TERRAINS LABOURABLES

Contenant ensemble 57 ares 53 centiars, etc., sises à côté des immeubles précédens. S'adresser pour voir les conditions à M. le juge de paix susdit ou au notaire DELEXHY. 1106

BELLE VENTE

DE BOIS.

JEUDI 15 JUI 1837, à une heure de relevée, au rivage de CHOKIER, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS, SAVOIR:

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Pontres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, Planches de Hêtre et UN ARBRE D'USINE ayant 32 pieds de long sur 22 pouces d'équarrissage. ARGENT COMPTANT. 1094

VENTE PUBLIQUE

PAR CESSATION DE COMMERCE

GRANDE PARTIE DE DRAPS.

LUNDI 12 jui, à 2 heures de relevée, et jours suivans s'il y a lieu, on vendra à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, un grand assortiment de DRAPS de diverses couleurs et qualités, sans défaut et décatés. Il sera accordé trois mois de crédit, ou deux p. 0/0 de remise aux obtenteurs qui payeront comptant. 1070

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'He, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On le vend au plus juste prix.

VENTE SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE

PROPRIÉTÉ

SITUÉE AUPÈRY, QUARTIER DU NORD DE LA VILLE DE LIÈGE, OCCUPÉE CI-DEVANT PAR Mlle. DEFRANCE.

Consistant notamment en UNE BELLE MAISON avec JARDIN et UNE GRANDE PRAIRIE bien arborée, etc. La vente de cette propriété qui avait été fixée au 8 mai dernier, n'ayant pas eu lieu, il y SERA PROCÉDÉ DE NOUVEAU aux enchères publiques, le LUNDI 3 juillet 1837, à 3 heures de relevée, en l'étude à Liège, rue Férons-trée, n° 588, de M. GILKINET. Elle sera adjugée d'abord en masse, ensuite en détail et en six lots. D's délais seront accordés pour faciliter le paiement du prix. S'adresser pour la visiter, rue de la Wache, n° 662, le mardi et jeudi, et audit notaire pour connaître la composition des lots et les conditions de la vente.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER PAR SUITE DE DÉCÈS.

MARDI 13 JUI 1837, à 2 heures de relevée et jours

suivants, il sera procédé par le notaire BIAR, au domicile de feu M. le conseiller DUPRE, place St-Jean en He, N. 882, à Liège, à la vente d'un BEAU MOBILIER, consistant en PENDULES, GLACES, rideaux en mousseline et autres étoffes, porcelaines dorées, commodes, chiffonniers en acajou, fauteuils et canapés idem, chaises bourrées et autres, bois de lit, bonnes literies, tables à coulisses, à jeu et autres; candelabres, quin-qu-tes, une horloge avec sa caisse, batterie de cuisine, une bonne cuisinière et autres objets dont le détail serait trop long. ARGENT COMPTANT. 1004

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 30 ares 10 centiars sur une parcelle de terre, appartenant à Charles COLLARD, propriétaire, domicilié à Alleu, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 306, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Collard à comparaître le vingt-deux jui présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme: EMONTS, avoué. 1096

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 7 ares sur une parcelle de verger, appartenant à Lambert JACOB, propriétaire, domicilié à Hognoul, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 290, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Jacob, à comparaître le vingt-deux jui présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme: EMONTS, avoué. 1095

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, procéderont le jeudi 15 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à l'adjudication des travaux d'appropriation du local destiné à l'académie de peinture, sculpture, etc. On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la ville, depuis 8 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. A l'hôtel-de-ville, le 7 jui 1837.

Etat des vaccinations opérées pendant l'année 1836.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle itérativement à MM. les médecins, chirurgiens et autres personnes exerçant l'art de guérir, l'obligation où ils sont de remettre à l'autorité locale, à la fin de chaque année, l'état général des vaccinations faites par leurs soins respectifs. Il les invite à se conformer à cette obligation en lui faisant parvenir dans les dix jours, au plus tard, l'état dont il s'agit en ce qui concerne l'année 1836. A l'hôtel-de-ville, le 5 jui 1837.

Le président, Louis Jamme. Par le collège, le secrétaire, Demany.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le préposé du service des fourrages de la place demande l'autorisation d'établir un dépôt de fourrages dans un bâtiment situé au quai St Léonard, n° 95. Le sieur B. J. S. Hardy demande le c. d'établir une brique-terrie temporaire au lieu dit Hautesse. On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, June 6th, 1837. Columns include various financial instruments like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', and 'Esp. D. diff. s. int.' with their respective values.

Table of exchange rates for London, June 5th, 1837. Columns include '3 p. consolidés', 'Bel. em. 1832 C. D.', and 'Espagne. Cortès.' with their respective values.

Table of exchange rates for Amsterdam, June 6th, 1837. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2 p.', and 'Inscr. au gr. livre.' with their respective values.

Table of exchange rates for Anvers, June 7th, 1837. Columns include 'Anvers. Det. active', 'Det. différ.', and 'NAPLES. Cert. Falc.' with their respective values.

Table of exchange rates for Bruges, June 7th, 1837. Columns include 'COURS', 'Emp. Rotsch.', and 'Act. de Hauts-F.' with their respective values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 JUI 1837. Par suite de 5/8 o/o de hausse à Paris, les fonds Espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 23 1/8 1/4 et reste 23 1/8 argent jusqu'au 10 courant. Primes à un mois 21 dont 1 o/o argent. On a fait peu d'affaires.

Table of exchange rates for Vienna, June 29th, 1837. Columns include 'Métalliques', 'Actions de la Banque', and 'PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 JUI.' with their respective values.

Le sloop français Eugène, v. du Havre, ch. de riz et coton. — Le playt belge Python, v. de Londres, ch. de thé et sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 7 JUI. Café. — A l'exception de quelques failles lots de Chéribon jaune, Batavia et St. Domingue, les transactions de ce jour ont été nulles dans cette fête.

Huiles. — 7 à 8 pipes huile de Gallipoli tournante, ont été traitées à f. 78. Riz — Il s'est traité 117 balles Bengale à f. 8 3/4 et 100 balles dito à f. 9 1/4.

Sucre brut. — 430 caisses Havane blond belle qualité ont été payées f. 20 pav. nat. Il s'est également traité 2200 nattes Manille brun à f. 12 pav. étr.

Sucre raffiné. — On a cité aujourd'hui la vente de 20,000 kil. pains mé, lis à f. 19 pour l'exportation.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège